

-

## **AVIS du 24 septembre 2015**

- 1 ■ Examen pour avis du projet d'ordonnance portant transposition de la directive 2012/33/UE du 21 novembre 2012 modifiant la directive 1999/32/CE en ce qui concerne la teneur en soufre des combustibles marins, présenté par la Direction des affaires maritimes (second passage).

Le résultat du vote est le suivant :

CONTRE	: 10
ABSTENTION	: 0
POUR	: 25

Le Conseil supérieur de la marine marchande donne un avis favorable au projet d'ordonnance portant transposition de la directive 2012/33/UE du 21 novembre 2012 modifiant la directive 1999/32/CE en ce qui concerne la teneur en soufre des combustibles marins.

- 2 ■ Examen pour avis du projet de décret en Conseil d'État portant diverses dispositions en matière portuaire présenté par monsieur Jean-François LANDEL de la Direction des services de transport.

**Le résultat du vote est le suivant :**

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 4
POUR	: 31

Le Conseil supérieur de la marine marchande donne un avis favorable au projet de décret en Conseil d'État portant diverses dispositions en matière portuaire.

**– 3 ■ Examen pour avis du projet de décret pris pour l’application de l’article L5242-9-1 du code des transports (notification d’intention de recyclage d’un navire) présenté par la Direction des affaires maritimes**

Le résultat du vote est le suivant :

<b>CONTRE</b>	<b>: 0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>: 4</b>
<b>POUR</b>	<b>: 31</b>

**Le Conseil supérieur de la marine marchande donne un avis favorable au projet de décret pris pour l’application de l’article L5242-9-1 du code des transports (notification d’intention de recyclage d’un navire)**

**– 4 ■ Examen pour avis du projet de décret fixant les conditions dans lesquelles est acquittée l’obligation de capacité de transport établie par l’article L631-1 du code de l’énergie présenté par la Direction des affaires maritimes.**

*Avis reporté  
pour compléments et modifications, souhaités par les membres du Conseil.*